



Société

18-29 ans : sexualité et genre...

L'Enquête sur la vie affective des jeunes adultes (Envie), de l'Institut national d'études démographiques (Ined), est une enquête par questionnaire réalisée par téléphone en 2023 auprès d'un échantillon représentatif de 10 021 jeunes adultes de 18 à 29 ans vivant en France hexagonale. Cette enquête a permis de saisir leurs attirances, pratiques et identifications sexuelles.

À partir de cette enquête, *Population & Sociétés*, dans son n° 632 d'avril 2025, analyse la place des minorités sexuelles dans la jeunesse, ainsi que ses trajectoires sexuelles et intimes ⁽¹⁾. Les jeunes de 18-29 ans s'identifient toujours majoritairement comme hétérosexuels : 81 % des femmes et 92 % des hommes. Cependant, les auteurs considèrent d'emblée que « *les minorités sexuelles sont aujourd'hui plus visibles et davantage reconnues socialement* ». Les personnes appartenant aux minorités sexuelles sont de plus en plus nombreuses, en particulier chez les jeunes ⁽²⁾.

Ainsi, 19 % des femmes et 8 % des hommes de 18-29 ans ne se définissent pas comme hétérosexuels. Entre 2015 et 2023, la proportion est multipliée par cinq pour les femmes et par quatre pour les hommes. Cette augmentation va de pair avec une diversification de la façon de s'identifier : homosexuel (attirance pour les personnes du même sexe), bisexuel (attirance pour les personnes des deux sexes), pansexuel (attirance pour des personnes indépendamment de leur sexe), asexuel (absence d'attirance envers autrui).

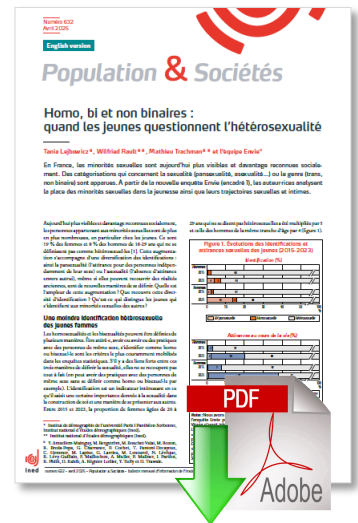
« *L'idée que le désir, observent les chercheurs, soit orienté vers un sexe et un seul est de moins en moins la norme, en particulier chez les femmes* ». Cette évolution peut s'expliquer par « *les multiples contraintes qui pèsent sur les femmes dans l'hétérosexualité* » (notamment le risque de subir des violences), également par le fait que « *les femmes acceptent davantage les relations avec les personnes de même sexe que les hommes* »...

Concernant les homosexuels, les chercheurs distinguent celles et ceux qui n'ont eu que des partenaires de même sexe (36 % des lesbiennes et 45 % des gays), de celles et ceux qui ont eu des partenaires des deux sexes (44 % des lesbiennes et 39 % des gays). Les chercheurs remarquent que « *le pourcentage élevé de parcours centrés uniquement sur les partenaires de même sexe est inédit* ».

Non binaires, trans et cisgenres...

Les personnes non binaires sont celles qui ne s'identifient ni comme femme, ni comme homme : elles représentent 1,7 % des jeunes de 18-29 ans en France. Elles sont à distinguer des femmes et des hommes trans, dont l'identification de genre est distincte de leur sexe de naissance (seulement 0,5 % dans l'enquête Envie). Dans cette logique, les personnes dites « cisgenres » sont celles dont l'identification de genre correspond au sexe de naissance.

Selon l'enquête Envie, 81,8 % des femmes cisgenres de 18-29 ans s'identifient hétérosexuelles ; 9,5 % comme bisexuelles ; 4,6 % comme pansexuelles ; 2,2 % comme homosexuelles ; 2,0 % comme asexuelles ou autres. En outre, 70,0 % déclarent avoir eu des pratiques sexuelles avec un seul sexe au cours de leur vie ; 14,0 % avec les deux sexes ; 16,0 % n'ont pas eu de pratique sexuelle.



(1) – <https://www.ined.fr/fichier/rte/221/Popetsoc/632/632F-INED-2.pdf>
(2) – Du moins, une telle appartenance est plus facile aujourd'hui à déclarer.

Concernant les hommes cisgenres de 18-29 ans, 92,4 % s'identifient hétérosexuels ; 3,0 % bisexuels ; 2,7 % bisexuels ; 0,8 % pansexuels ; 1,1 % asexuels ou autres. Ils sont 75,9 % à déclarer des pratiques sexuelles avec un seul sexe ; 6,5 % avec les deux sexes ; 17,7 % déclarent ne pas avoir eu de pratique sexuelle.

« Les évolutions du genre et de la sexualité dans la jeunesse sont multiples, concluent les auteurs, et la jeunesse n'est pas homogène. Si la norme hétérosexuelle est majoritaire chez les jeunes, une fraction non négligeable la remet en question dans les manières de s'identifier, les désirs et les pratiques ».



Élections municipales

Des listes paritaires dans toutes les communes

Les prochaines élections municipales auront lieu en mars 2026. La date précise doit être communiquée aux électeurs au moins trois mois à l'avance.

La loi n° 2025-444 du 21 mai 2025 « visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité », modifie les règles pour les communes comptant moins de 1 000 habitants. Elles sont près de 25 000 à être concernées.

Finis le panachage ! Il ne sera plus possible de rayer des noms sur les bulletins de vote. Comme dans les communes plus importantes, un bulletin sur lequel un nom est rayé ou ajouté sera automatiquement considéré comme nul.

Le premier article concerne la constitution des listes (donc les candidats) : les listes comporteront « au moins autant de candidats que de sièges à pourvoir, et au plus deux candidats supplémentaires ». En outre, les listes devront être composées de façon paritaire : « La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe ».

Une particularité concerne les seules communes de moins de 1 000 habitants : « La liste est réputée complète si elle compte jusqu'à deux candidats de moins que l'effectif (prévu par la loi) ». Ainsi, dans une commune de 100 à 499 habitants, l'effectif légal est de 11 conseillers municipaux, mais ils pourront n'être que 9 sur la liste ou au conseil municipal ; dans les communes de 500 à 1 000 habitants, les conseillers municipaux sont théoriquement 15 mais, pareillement, ils pourront n'être que 13.

S'il y a plusieurs listes...

Comme dans les communes de plus de 1 000 habitants, si une liste obtient 50 % des voix dès le premier tour, elle obtient automatiquement la moitié du nombre de sièges arrondi à l'entier supérieur. Les sièges restants sont répartis entre toutes les listes ayant obtenu plus de 5 % des suffrages exprimés, à la proportionnelle.

À l'éventuel second tour, ne peuvent se présenter que les listes ayant obtenu au moins 10 % des suffrages exprimés au premier tour. Au second tour, la liste arrivée en tête obtient la moitié des sièges au conseil municipal arrondi à l'entier supérieur. Le reste des sièges est réparti entre toutes les listes, à la proportionnelle.

L'élection des adjoints

Auparavant, dans les communes de moins de 1 000 habitants, comme le maire, les adjoints étaient élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Dorénavant, les adjoints seront élus « au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel ». La liste devra être paritaire.

Par contre, plus tard, en cas de poste vacant pour un ou plusieurs adjoints, les nouveaux adjoints seront désignés sans tenir compte de leur sexe (contrairement à ce qui se passe dans les communes de plus de 1 000 habitants).

La nouvelle loi prévoit aussi le dispositif à appliquer en cas de vacance d'un ou plusieurs sièges de conseillers municipaux, mais ce sera pour après les élections de mars 2026 !

La pensée hebdomadaire

L'histoire « montre l'inanité des solutions violentes, vaines démonstrations de puissance qui ne font que prolonger les conflits dont ceux qui les ont provoquées ne sortent pas toujours vainqueurs (...). Ce que nous apprend l'histoire c'est qu'il ne sert à rien de brutaliser la politique. Celle-ci ne peut, certes, se concevoir en dehors de rapports de force. Mais il s'agit d'en limiter la portée pour laisser intact le tissu sur lequel se fondent nos vies en société. Ceci suppose de respecter ses adversaires en les reconnaissant comme tels et de ménager ses alliés dont la différence de regard et de perception n'est jamais inutile. »

Perrine Simon-Nahum, historienne et philosophe, enseignante à l'École normale supérieure, « Contre la brutalisation de la politique » (réflexion), *Ouest-France* du 27 mars 2025.

Du 28 juin au 13 septembre, dans toute la Mayenne « Cinéma en plein air » avec Atmosphères 53

Du 28 juin au 13 septembre, Atmosphères 53 renouvelle son opération « Cinéma en plein air » avec vingt-neuf projections gratuites.

Le principe est simple : « s'installer au cœur des lieux de vie (places de village, places de quartier...) ou dans des lieux insolites et atypiques (base nautique, château...) pour partager un film. Chaque été, ces séances permettent d'amener le cinéma au plus près des habitants. Les séances organisées en plein-air pendant l'été visent à faire (re)découvrir des œuvres cinématographiques au public mayennais dans sa grande diversité. Elles sont portées par des acteurs du territoire, collectifs et structures sociales et/ou culturelles, et sont un vrai temps fort convivial pour les communes accueillantes ».

Toute la programmation : <https://www.atmospheres53.org/action-culturelle/cinemas-plein-air-2-2/>



Le mardi 1^{er} juillet, à Laval

La place des femmes en politique avec Léa Chamboncel

Le mardi 1^{er} juillet, à 19 h, salle Athènes, au Centre international de séjour, 109 avenue Pierre-de-Coubertin, à Laval, « Pour la Mayenne écologique et solidaire » organise une soirée-débat sur le thème de la place des femmes en politique, avec Léa Chamboncel, éditorialiste politique, fondatrice de « Popol Média » et autrice de *Plus de femmes en politique !* (2022) et de *Au revoir, Simone !* (2024).

« Pourquoi, plus de 70 ans après l'obtention du droit de vote, la représentation des femmes reste-t-elle aussi fragile dans les institutions ? Quels sont les obstacles encore présents et comment les dépasser ? »

Ce rendez-vous sera également l'occasion de découvrir un premier aperçu des résultats du questionnaire adressé récemment à l'ensemble des élu·es du département. La discussion sera animée par les conseillères départementales Stéphanie Lefoulon et Marie-Laure Le Mée Clavreul.



Léa Chamboncel

>>> S'inscrire

Contributions assez anciennes, mais toujours d'actualité

À deux reprises, en partenariat avec le CÉAS, le sénateur François Zocchetto a réalisé une enquête auprès des femmes élues en Mayenne. Cela a donné lieu à un numéro spécial de *La Lettre du CÉAS* (mai 2006), puis à la synthèse de 2009 que l'on peut retrouver sur le site du CÉAS : <https://ceas53.org/uploads/pdf/Politique/Enquete-Francois-Zocchetto-Juin-2010.pdf>

Par ailleurs, en 2007, le CÉAS a coorganisé une conférence avec Yves Palau, maître de conférences en science politique, sur le thème : « Les femmes évincées de la politique : une réaction à l'Ancien Régime ? » On peut en retrouver une synthèse sur le site du CÉAS : <https://ceas53.org/uploads/pdf/Politique/Femmes-evincees-de-la-politique-Mars-2007.pdf>